

N° 2022-30

Nombre de conseillers :

En exercice 7

Présents : 6

Votants : 6

L'an deux mil vingt deux

Le 06 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Bolozon

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie sous la présidence de Monsieur Étienne GIROD, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 29 novembre 2022

Présents : Mme BARLET Christine, GIROD Etienne, MAROT Patrick,
PUPUNAT Paul, PONTTHUS Franck, RAY Agnès

Absent excusé : Alain GARBE

Secrétaire de séance : Franck PONTTHUS

OBJET : Rémunération de l'agent recenseur

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le prochain recensement de la population aura lieu du jeudi 19 janvier au samedi 18 février 2023.

La commune se charge du recrutement de l'agent recenseur et de la rémunération. Un avis a été publié et seul Monsieur UHLEN Bernard a déposé sa candidature et accepté d'effectuer cette mission.

Pour rappel, l'INSEE versera une dotation forfaitaire à la commune au titre de l'enquête du recensement d'un montant de 221 euros et qu'il convient de décider du montant de l'indemnité de l'agent recenseur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE** la rémunération de l'agent recenseur à 550 euros brut
- **CHARGE le** Maire de signer tout document relatif à ce dossier
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2023.

Fait à Bolozon, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Étienne GIROD

